brides les bains
LES 3 VALLÉES

Le marché forain au cœur de notre village



DOSSIER D'INFORMATION DES COMMERÇANTS

Marché forain de Brides-les-Bains

Un marché vivant, des commerçants engagés, une commune à vos côtés !

LE MARCHÉ FORAIN

Journée de marché :
Tous les mercredis
(Sauf fermeture exceptionnelle)

Horaires d'ouverture au public :
de 08h00 à 13h30

Lieu :
Place du marché dans le Parc Thermal

Période d'ouverture :
de fin mars à début novembre
(en fonction de la saison thermale)

Les horaires et dates peuvent être modifiés en fonction des travaux, manifestations ou des conditions météorologiques. Toute information sera transmise aux commerçants par la mairie ou le service en charge du marché.

RÈGLEMENT DU MARCHÉ

- Respect des horaires d'installation, de démontage et de libération des emplacements.
- Attribution des emplacements par la commune (aucune cession ou sous-location sans autorisation).
- Respect de la présentation des marchandises et des limites des stands.
- Maintien de la propreté et gestion des déchets (tri et dépôt dans les conteneurs prévus).
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité (surtout pour les denrées alimentaires).
- Circulation et stationnement des véhicules (selon les consignes municipales).
- Lutte contre les nuisances sonores.
- Respect du domaine public et du matériel communal.
- Sanctions en cas de non-respect du règlement (retrait de l'emplacement, amende, etc.).

DOCUMENTS À FOURNIR

- ☑ Pièce d'identité
- ☑ Extrait Kbis ou justificatif d'immatriculation (ou équivalent)
- ☑ Numéro SIRET
- ☑ Justificatif d'activité professionnelle
- ☑ Carte de commerçant ambulant (si nécessaire)
- ☑ Assurance responsabilité civile professionnelle
- ☑ Justificatif de domicile ou adresse professionnelle
- ☑ Carte grise et assurance du véhicule (si nécessaire)
- ☑ Documents sanitaires pour les activités alimentaires (déclaration, formation, etc.)
- ☑ Autorisations spécifiques selon l'activité.

La liste des documents peut varier selon la nature de votre activité.

TARIFS ET DROITS DE PLACE

- **Droit de place (occasionnels) :**
 2,50 € le mètre linéaire
- **Droit de place** (commerçants abonnés / saison) :
 40 € le mètre linéaire

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal et peuvent être révisés chaque année.

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

- Comment demander un emplacement ?
- Puis-je changer d'emplacement ?
- Puis-je être remplacé par un salarié ?
- Que faire en cas d'absence ?
- Puis-je installer un véhicule sur mon emplacement ?
- Que faire en cas de mauvais temps ?
- Où déposer les déchets ?
- Qui contacter en cas de problème ?

Nos réponses et autres informations sont disponibles auprès du service en charge du marché.

INFORMATIONS À DIFFUSER

Dates d'ouverture :
Dès l'ouverture des thermes

Fermeture annuelle :
Dès la fin de la saison thermale

Lieu :
Place du marché dans le Parc Thermal

Horaires :
Ouverture au public : de 08h00 à 13h30

Consignes particulières :
Selon les événements, travaux ou décisions municipales.

CONTACTS UTILES

Mairie de Brides-les-Bains
04 79 55 21 55
accueil@mairie-brideslesbains.fr

Service en charge du marché
04 58 17 27 69
servicepm@mairie-brideslesbains.fr

Police Municipale
04 58 17 27 69
servicepm@mairie-brideslesbains.fr

VOS ENGAGEMENTS

En signant ce dossier, je m'engage à respecter :

- ✓ le règlement du marché,
- ✓ les horaires et consignes,
- ✓ les règles d'hygiène et de sécurité,
- ✓ la propreté de mon emplacement,
- ✓ les dispositions en cas de manquement (jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive).

Ensemble, faisons vivre le marché de Brides-les-Bains !

brides les bains
LES 3 VALLÉES